Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 06 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le 06 mai à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué par M. CHERON, maire, en date du 29 avril 2014 s'est réuni à la Mairie en séance publique.

<u>Présents</u>: M. Yves CHERON, Mme Betty COËLLE, M. Dominique FOLGALVEZ, M. Philippe COLIN, Mme Véronique GUERITON, M. Xavier FRANCOIS, Mme Stéphanie ALVES, M. Eric LAUBE, Mme Martine HUIN, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sylvia MOREAU, M. Alexandre AZZOPARDI, Mme Maÿlis PETILLON, Mme Hélène BOUCHERAT.

Absent: Mme Paulina DYREK

Secrétaire de séance : Mme Betty COËLLE

Après lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du vendredi 28 mars 2014, celui-ci est approuvé et signé par l'assemblée à l'unanimité. M. le Maire apporte toutefois les précisions suivantes :

M. Yves CHERON remplace Mme Betty COËLLE au bureau du CCAS et Mme Betty COËLLE, siègera à la commission animation.

ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE pour l'année 2013.

Délibération 09 - 2014

Le compte de gestion fourni par le Percepteur de Nanteuil-le-Haudouin ainsi que le compte administratif émanant de la collectivité présentent les mêmes chiffres à la clôture de l'exercice 2013. à savoir :

Excédent de fonctionnement : 588 660,71€

Excédent d'investissement : 193 248,33€

Résultat de clôture à fin 2013 : **781 909,04€**

Nombre de votants, 14 : 13 pour, 1 abstention

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EAU-ASSAINISSEMENT pour l'année 2013

Délibération 10 -2014

Le compte de gestion fourni par le Percepteur de Nanteuil-le-Haudouin ainsi que le compte administratif émanant de la collectivité présentent les mêmes chiffres à la clôture de l'exercice 2013, à savoir :

 Excédent d'exploitation
 :
 263 034,38€

 Excédent d'investissement
 :
 110 809,10€

 Résultat de clôture à fin 2013
 :
 373 843,48€

Nombre de votants, 14 : 13 pour, 1 abstention.

3 - VOTE DES TAXES

Délibération 11 -2014

Le Maire informe que les membres de la commission des finances ont travaillé sur la préparation du budget et le calcul des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014. Les propositions suivantes sont soumises au vote :

	Taux d'imposition 2013	Taux d'imposition 2014 soumis au vote
Taxe d'habitation	11,99	12,35
Taxe foncière (bâti)	12,52	12,90
Taxe foncière (non bâti)	24,74	25,48
CFE	15,83	16,30

Soit un coefficient de variation proportionnelle de 1,029998 pour un produit attendu de <u>398 650 €</u>, auquel il faut déduire le montant de 139 526 € représentant le FNGIR qui sera reversé à la Préfecture de l'Oise.

Nombre de votants, 14 : vote à l'unanimité des membres présents

4 - VOTE DES SUBVENTIONS

Délibération 12 -2014

M. le maire énonce le détail des subventions que le Conseil Municipal décide d'octroyer aux associations et organismes divers pour un montant total de <u>9 040 €</u>. Le détail de ces subventions figure au budget communal 2014 et n'a par conséquent pas lieu de faire l'objet d'une délibération spécifique. Toutefois, la subvention de Ver Loisy'r pour un montant de 4 000€ et de la SACPA (fourrière animale) pour 1 000 € seront soumises à un accord du Conseil Municipal en fonction des prestations proposées ultérieurement.

Mme Véronique GUERITON ne prend pas part au vote étant membre du bureau de l'association Gym Confort Bien-Etre.

Nombre de votants, 13 : vote à l'unanimité des membres présents.

5 - BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE

<u>Délibération 13 – 2014</u>

<u>Les dépenses et recettes de fonctionnement</u> pour l'année 2014 sont équilibrées à hauteur de : **1 286 801,63 €.**

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2014 sont équilibrées à hauteur de :

551 394,65 €.

Nombre de votants, 14 : vote à l'unanimité des membres présents

6 - BUDGET PRIMITIF 2014 de l'EAU-ASSAINISSEMENT

Délibération 14 - 2014

Les dépenses et recettes d'exploitation pour l'année 2014 sont équilibrées à hauteur de : 346 034,38 €.

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2014 sont équilibrées à hauteur de : 351 234,41 €.

Nombre de votants, 14 : vote à l'unanimité des membres présents

7 - AFFECTATION DU RESULTAT 2013 (Compte 1068) - BUDGET COMMUNAL

Délibération 15 – 2014

Il est nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2013 pour équilibrer le budget primitif 2014 en section d'investissement au compte 1068, à savoir : <u>352 646,32 €</u>. Cette opération s'équilibrera par une opération de dépense de fonctionnement du montant indiqué cidessus et une recette d'investissement de même montant.

Nombre de votants, 14 : vote à l'unanimité des membres présents

8 - FIXATION DU TAUX D'INDEMNITES DES ELUS

Délibération 16 -2014

Après que M. le maire ait exposé les modes de calcul des indemnités aux élus ainsi que leurs conditions d'octroi au bénéfice des adjoints, il est décidé de fixer les taux suivants :

 <u>Le Maire</u> 43% de l'indice 1015, indice de référence, et <u>les Adjoints</u> 8% du même indice 1015. L'attribution des indemnités aux élus prend un effet rétroactif à dater du 1^{er} avril 2014.

Nombre de votants, 14 : 13 pour, 1 abstention.

9 - DESIGNATION DES DELEGUES AUX ORGANISMES EXTERIEURS

Délibération 17 -2014

<u>SIVOM</u>: Titulaire: M. Yves CHERON
 Suppléant: Mme Betty COËLLE

• SMOTHD: M. Yves CHERON

• ADTO: M. Yves CHERON

Il est demandé de voter l'augmentation du capital de l'ADTO.

Nombre de votants, 14 : 10 pour, 4 abstentions.

10 - Désignation des délégués extérieurs au bureau du C.C.A.S

Délibération 18 -2014

M. Le Maire fait part aux conseillers des candidatures de membres extérieurs.

- Catherine LOINGEVILLE
- Joël LEGRAND

- Emmanuel PILLOY
- Nicole CARDINAL
- Daniel COËLLE
- Lydia METZ
- Adélaïde SOARES

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Les résultats :

- 14 voix pour Joël LEGRAND
- 13 voix pour Catherine LOINGEVILLE
- 11 voix pour Emmanuel PILLOY
- 10 voix pour Daniel COËLLE
- 9 voix pour Nicole CARDINAL
- 4 voix pour Adélaïde SOARES
- 2 voix pour Lydia METZ

Sont donc élus : M. LEGRAND, Mme LOINGEVILLE, M. PILLOY, M. COËLLE et Mme CARDINAL

11 - DESIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMMISSIONS COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS

Délibération 19 -2014

M. Le Maire n'ayant pas les informations nécessaires, il est décidé de reporter le vote à une prochaine réunion du conseil municipal.

12 - DELIBERATION POUR DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 20 -2014

Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal

- 1- De fixer, dans la limite de 1 000 €uros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
- 2- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 3- De passer des contrats d'assurance.
- 4- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 5- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
- 6- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €uros.
- 7- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa

- de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal, à savoir les zones U du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- 8- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2 000 €.
- 9- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 10-D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
- * Pour ces différents points, nombre de votants, 14 : vote à l'unanimité des membres présents
 - 11- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissier de justice et experts.

Nombre de votants, 14 : 13 pour, 1 abstention

13 - DELIBERATION POUR LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DE TRESOR

Délibération 21 -2014

Il est d'usage d'attribuer une indemnité au comptable du Trésor pour les conseils prodigués aux élus des mairies. M. Le Maire nous informe d'ailleurs qu'il a fait appel à ses services pour la compréhension des comptes de gestion et administratif de la commune et de l'eau-assainissement 2013.

Nombre de votants, 14 : vote à l'unanimité des membres présents.

14 - DELIBERATION POUR LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES COMMUNALES AU PANNEAU INDICATEUR IMPLANTE SUR LA PLACE DE LA CROIX

Délibération 22 - 2014

M. le Maire explique aux Membres du conseil municipal que l'ancien conseil municipal avait sollicité les entreprises afin de réaliser un panneau indicateur implanté sur la Place de la Croix, moyennant une participation de 35€/entreprise. La recette au bénéfice de la commune se traduira par un titre adressé par la perception de Nanteuil-le-Haudouin à chaque entreprise participante.

Nombre de votants, 14 : vote à l'unanimité des membres présents.

15 – DELIBERATION POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ATSEM AUPRES DU CONSEIL GENERAL de l'OISE.

Délibération 23 -2014

M. Le Maire demande l'accord aux conseillers municipaux pour effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'emploi de l' ATSEM sur la période 2013/2014.

Nombre de votants, 14 : vote à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES (page 6)

Délibération 24 -2014

 Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'un appel d'offre à été lancé pour le diagnostic de la solidité des murs et planchers pour le projet de la future mairie dit « LE RABELAIS ». La société VERITAS a été retenue pour un montant HT de 1 950 €.

Nombre de votants, 14 : vote à l'unanimité des membres présents.

Pour finir, la parole est donnée aux administrés présents dans la salle.

Mme FAGEDET se présente comme la personne ayant signé une promesse d'achat du terrain à bâtir dans le lotissement des Caillois et demande au conseil municipal quelle est sa position pour la vente effective du terrain.

M. le maire répond qu'il n'a pas été mis au courant de cette signature par M. Thomas. Cette dernière a eu lieu entre les élections municipales du 23/03/2014 et l'élection du maire le 28/03/2014, avec une close de résiliation "les présentes sont conclues sous la condition que la vente soit autorisée en cas de changement de municipalité ».

Le conseil municipal décide donc de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil ce dossier pour répondre le plus rapidement possible à l'interrogation de Mr et Mme FAGEDET.

Séance levée à 21 H 50

LISTE des MEMBRES PRESENTS

CONSEIL MUNICIPAL du 06 mai 2014

Nom	Prénom	Signature	Motif d'empêchement
CHERON Yves			
FOLGALVEZ Dor	ninique		
COELLE Betty			
ALVES Stéphanie	9		
AZZOPARDI Alex	andre		
BOUCHERAT Hé	lène		
COLIN Philippe			
DYREK Paulina			
FRANÇOIS Xavie	er		
GUERITON Véro	nique		
HUIN Martine			
LAUBE Eric			
LEFEVRE Philipp	е		
MOREAU Sylvia			
PETILLON Maÿlis	3		